

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 5 février 2018

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce cinquième jour du mois de février deux mille dix-huit, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent (s) : Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2018;
5. Approbation de la liste des comptes à recevoir pour l'année 2017;
6. Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales
7. Inscription au congrès des directeurs municipaux 2018;
8. Adoption du règlement #228-69 concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus;
9. Adoption du règlement #228-68 afin d'intégrer certaines dispositions de la décision 378442 de la CPTAQ;
10. Proposition d'honoraires pour la supervision de travaux d'entretien aux bassins;
11. Déclaration des sites contaminés appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
12. Achat d'un module pour CIM afin de permettre l'envoi des talons de paie par courriel;
13. Vérification annuelle pour l'autopompe et le camion-citerne;
14. Inspection des appareils APRIA MSA du service incendie;
15. Achat d'un habit de combat pour le service incendie;

16. Achat d'un cylindre pour le détecteur de gaz;
17. Travaux de réparation d'un regard par colmatage sur la rue Notre-Dame;
18. Renouvellement de l'adhésion au Regroupement pour l'Intégration sociale de Charlevoix (RISC);
19. Demande de don pour Charlevoix sur les pentes;
20. Invitation au brunch bénéfique du Club Lions Clermont – La Malbaie;
21. Demande de don du Centre-Femmes aux Plurielles;
22. Autorisation de travaux pour le système d'éclairage de la patinoire;
23. Autorisation de dépenses supplémentaires concernant la réhabilitation des conduites d'égout;
24. Modification de la couverture d'assurances pour le centre d'interprétation du patrimoine;
25. Demande d'autorisation de passage et d'affichage temporaire pour le Grand Prix Cycliste et le Grandfondo de Charlevoix;
26. Résolution pour le service de transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;
27. Demande d'aide financière du 106^e Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix;
28. Varia;
A)
29. Comptes à ratifier de janvier 2018;
30. Comptes à payer de janvier 2018;
31. Salaires du mois de janvier 2018;
32. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
33. Période de questions allouée aux contribuables;
34. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2018-02-3841

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2018

RÉSOLUTION 2018-02-3842

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 15 janvier 2018 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR POUR L'ANNÉE 2017

RÉSOLUTION 2018-02-3843

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des comptes à recevoir de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts au 5 février 2018.

6-VENTES D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

RÉSOLUTION 2018-02-3844

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs son en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents ce qui suit :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marcelle Pedneault, transmette, au bureau de la MRC de Charlevoix, la liste des immeubles pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Et d'autoriser, suivant l'article 1038 du *Code municipal*, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale/secrétaire-trésorière pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant au nom de la municipalité, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

7 - INSCRIPTION AU CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX 2018

RÉSOLUTION 2018-02-3845

CONSIDÉRANT que le congrès de l'ADMQ aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, directrice générale secrétaire trésorière au congrès 2018 de l'ADMQ qui aura lieu du 13 au 15 juin 2018 au Centre des Congrès de Québec. Le coût d'inscription est de 524,00\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement. De plus, la municipalité s'engage à payer les frais inhérents.

8 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-69 CONCERNANT LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

RÉSOLUTION 2018-02-3846

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-69 concernant la révision du code d'éthique et de déontologie des élus.

9 – ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-68 AFIN D'INTÉGRER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA DÉCISION 378442 DE LA CPTAQ

RÉSOLUTION 2018-02-3847

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ADOPTER le règlement #228-68 afin d'intégrer certaines dispositions de la décision 378442 de la CPTAQ.

**10 – PROPOSITION D’HONORAIRES POUR LA SUPERVISION DE
TRAVAUX D’ENTRETIEN AUX BASSINS**

RÉSOLUTION 2018-02-3848

CONSIDÉRANT une offre d’Arpo Groupe-Conseil pour le remplacement du regard de transfert sanitaire RT-5 au site de traitement;

CONSIDÉRANT que le mandat d’Arpo Groupe-Conseil aura comme mandat d’effectuer la conception des plans & devis ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux visent à répondre à la demande du MAMOT de 2013 et à celle du MDDELCC de 2017;

CONSIDÉRANT un prix de 5 000\$ plus les taxes applicables pour ce mandat;

CONSIDÉRANT qu’une surveillance sur le chantier par un technicien sera facturée au tarif horaire de 75\$ plus 0,47\$/km;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 5 000\$ plus les taxes applicables à Arpo Groupe-Conseil pour la conception des plans & devis ainsi que pour la surveillance des travaux et d’autoriser le paiement.

DE PAYER un tarif horaire de 75\$ plus des frais de déplacement de 0,47\$/km pour un technicien si une surveillance sur le chantier est requise et d’autoriser le paiement.

**11 - DÉCLARATION DES SITES CONTAMINÉS APPARTENANT À LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2018-02-3849

CONSIDÉRANT la demande de la firme comptable Benoît Côté sur l’existence de site contaminé appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT qu’il y a déjà eu un poste d’essence sur le terrain du garage municipal;

CONSIDÉRANT qu’une étude de caractérisation n’est pas nécessaire tant que la municipalité sera propriétaire du terrain et qu’elle ne modifiera pas sa vocation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RÉDIGER une lettre signée par la directrice générale Mme Marcelle Pedneault mentionnant les faits nommés ci-haut à savoir qu’il y a un seul site qui pourrait être potentiellement contaminé appartenant à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts soit celui du garage municipal situé au 98 rue Notre-Dame et de transmettre à la firme comptable Benoît Côté une copie de cette lettre.

**12 – ACHAT D’UN MODULE POUR CIM AFIN DE PERMETTRE L’ENVOI
DES TALONS DE PAIE PAR COURRIEL**

RÉSOLUTION 2018-02-3850

CONSIDÉRANT que la municipalité désire intégrer l’envoi des talons de paie par courriel afin de réaliser des économies de temps et d’argent;

CONSIDÉRANT un coût de 174,76\$ pour l'achat du module qui permettra cette procédure;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

DE PAYER un montant de 174,76\$ incluant les taxes applicables pour l'achat d'un module du logiciel CIM qui permettra l'envoi des talons de paie par courriel aux employés de la municipalité et d'autoriser le paiement.

13 - VÉRIFICATION ANNUELLE POUR L'AUTOPOMPE ET LE CAMION-CITERNE

RÉSOLUTION 2018-02-3851

CONSIDÉRANT l'obligation de faire une vérification annuelle du camion incendie;

CONSIDÉRANT une offre de service reçue de M. Jacques Thibault;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RÉSERVER les services de M. Thibault pour la semaine du 28 mai 2018 en collaboration avec M. Daniel Boies. Les essais annuels prescrits par la norme CAN/ULC pour l'autopompe coûteront 325,00\$ plus les taxes applicables, ceux pour la pompe portative coûteront 50,00\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement de ces dépenses.

14 – INSPECTION DES APPAREILS APRIA MSA DU SERVICE INCENDIE

RÉSOLUTION 2018-02-3852

CONSIDÉRANT une offre de service pour l'inspection des appareils APRIA MSA;

CONSIDÉRANT que ces appareils sont utilisés par la brigade incendie;

CONSIDÉRANT un coût de 67,50\$ par appareil pour l'inspection;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 260\$ plus les taxes applicables à la compagnie Aéro-feu pour l'inspection des 4 appareils APRIA MSA appartenant au service incendie et d'autoriser le paiement.

15 – ACHAT D'UN HABIT DE COMBAT POUR LE SERVICE INCENDIE

RÉSOLUTION 2018-02-3853

CONSIDÉRANT l'ajout d'un pompier à la brigade incendie de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il aura besoin d'un habit de combat pour intégrer les diverses interventions de la brigade incendie;

CONSIDÉRANT un prix de 1 315\$ plus les taxes applicables pour un habit neuf;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER un habit de combat neuf chez L'Arsenal au coût de 1 315\$ pour les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

16 – ACHAT D’UN CYLINDRE POUR LE DÉTECTEUR DE GAZ

RÉSOLUTION 2018-02-3854

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l’achat d’un détecteur de gaz en 2016;

CONSIDÉRANT l’utilisation faite de l’appareil qui fonctionne avec un cylindre de gaz;

CONSIDÉRANT que ce cylindre doit être remplacé aux 2 ans environ;

CONSIDÉRANT un prix de 425\$ plus les taxes applicables pour un cylindre neuf;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’ACHETER un cylindre neuf au coût de 425\$ plus les taxes applicables chez CMP Mayer et d’autoriser le paiement.

17 – TRAVAUX DE RÉPARATION D’UN REGARD PAR COLMATAGE SUR LA RUE NOTRE-DAME

RÉSOLUTION 2018-02-3855

CONSIDÉRANT une problématique d’infiltration d’eau et de sable dans le regard RES-60 situé sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu’une réparation par colmatage permettrait d’attendre quelques mois avant de procéder au remplacement du regard;

CONSIDÉRANT que la compagnie AGI Environnement Inc. est disposée à effectuer la réparation pour un coût de 850\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a aucune garantie sur la réparation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 850\$ plus les taxes applicables à la compagnie AGI Environnement Inc. pour le colmatage du regard RES-60 situé sur la rue Notre-Dame et d’autoriser le paiement.

18 - RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR L’INTÉGRATION SOCIALE DE CHARLEVOIX (RISC)

RÉSOLUTION 2018-02-3856

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de renouvellement de l’adhésion au regroupement pour l’intégration sociale de Charlevoix (R.I.S.C);

CONSIDÉRANT QUE le montant de la cotisation pour la municipalité est de 0,09\$/tête et qu’il y a 848 habitants dans la municipalité;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Danyé Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENOUELER la cotisation au regroupement pour l’intégration sociale de Charlevoix au coût de 76,32\$.

19 – DEMANDE DE DON POUR CHARLEVOIX SUR LES PENTES

RÉSOLUTION 2018-02-3857

CONSIDÉRANT une demande de commandite ou de don de l'organisme Charlevoix sur les pentes;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre la chance à des jeunes handicapés, des jeunes qui ont des problèmes d'apprentissage ou des jeunes qui appartiennent à des familles à revenu modeste de pratiquer des sports de glisse;

CONSIDÉRANT qu'une soirée de levée de fonds se tiendra le samedi 24 février 2018 à l'Accueil du secteur du Massif du sentier des caps de Charlevoix et que les billets d'entrées sont en vente au coût de 20\$;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande parce qu'elle ne correspond pas à la politique de don de la municipalité.

20 – INVITATION AU BRUNCH BÉNÉFICE DU CLUB LIONS CLERMONT – LA MALBAIE

RÉSOLUTION 2018-02-3858

CONSIDÉRANT une invitation du Club Lions Clermont – La Malbaie pour un brunch bénéfique le dimanche 18 mars prochain à 11h00 au Manoir du petit Berger;

CONSIDÉRANT un coût de 25\$ pour le brunch;

CONSIDÉRANT la possibilité d'être un commanditaire pour cet événement;

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACHETER deux (2) billets pour le brunch bénéfique au coût de 25\$ chacun qui se tiendra au Manoir du petit Berger de La Malbaie le 18 mars 2018 à 11h00 et d'autoriser le paiement. Deux élus représenteront la municipalité.

21 – DEMANDE DE DON DU CENTRE-FEMMES AUX PLURIELLES

RÉSOLUTION 2018-02-3859

CONSIDÉRANT une demande de don de l'organisme Centre-Femmes aux Plurielles;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme est de briser l'isolement social et d'améliorer la condition de vie des femmes;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande parce qu'elle ne correspond pas à la politique de don de la municipalité.

**22 – AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE
DE LA PATINOIRE**

RÉSOLUTION 2018-02-3860

CONSIDÉRANT un problème avec le système d'éclairage de la patinoire;

CONSIDÉRANT l'achat d'un circuit de 50 ampères à 80\$ et un coût de main d'œuvre à 150\$ pour diagnostiquer et corriger le problème;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PAYER un montant estimé à 230\$ plus les taxes applicables pour la réparation du système d'éclairage de la patinoire et d'autoriser le paiement.

**23 – AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES
CONCERNANT LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'ÉGOUT**

RÉSOLUTION 2018-02-

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

**24 – MODIFICATION DE LA COUVERTURE D'ASSURANCES POUR LE
CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE**

RÉSOLUTION 2018-02-3861

CONSIDÉRANT l'état du bâtiment du Centre d'interprétation du patrimoine;

CONSIDÉRANT qu'il est classé comme un bien patrimonial mais que sa valeur réelle est bien moindre que celle utilisée pour calculer la prime d'assurance;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE MODIFIER la police d'assurance du centre d'interprétation afin d'inclure une responsabilité civile égale à sa valeur municipale.

**25 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AFFICHAGE
TEMPORAIRE POUR LE GRAND PRIX CYCLISTE ET LE
GRANDFONDO DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2018-02-3862

CONSIDÉRANT une demande de M. Pierre Beauchesne, responsable des autorisations pour Les Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que les cyclistes emprunteront certaines routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet organisme demande la permission de circuler et de faire de l'affichage pour une épreuve qui aura lieu le dimanche 27 mai 2018;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DONNER une autorisation de passage et d'affichage à l'organisme Les Grands Rendez-vous Cyclistes de Charlevoix pour l'épreuve qui aura lieu le 27 mai 2018.

**26 – RÉSOLUTION POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

RÉSOLUTION 2018-02-3863

CONSIDÉRANT que le mandat de transport adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service de transport;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a l'obligation de participer au transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la tarification aux usagers à 3\$ par transport adapté;

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2018 du transport adapté de la MRC de Charlevoix-Est le 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE DÉFRAYER la quote-part au montant de 1 866\$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2018.

**27 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU 106^e GROUPE « FAUCON
DES MONTS » DE CHARLEVOIX**

RÉSOLUTION 2018-02-3864

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre datée du 30 janvier 2018 de la part du 106^e Groupe scout « Faucon des Monts » de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité un soutien financier.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE faire un don de 25\$ au 106^e Groupe « Faucon des Monts » de Charlevoix et d'autoriser le paiement.

28 – VARIA

29 – COMPTES À RATIFIER DE JANVIER 2018

RÉSOLUTION 2018-02-3865

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	18 717,11\$
Eau potable :	<u>0 \$</u>
Total :	18 717,11\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2027-2033-2037-2038-2039-2043-2044-2046-2048-2051.

30 – COMPTES À PAYER DE JANVIER 2018

RÉSOLUTION 2018-02-3866

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour les mois de janvier 2018 :

Fonds d'administration:	64 850,81\$
Eau potable :	<u>200,75\$</u>
Total :	65 051,56\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2018 au montant de 65 051,56\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 65 051,56\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

31 – SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2018

RÉSOLUTION 2018-02-3867

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois janvier 2018 au montant de 9 781,72\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce conseil ratifie les salaires payés pour le mois de janvier 2018 au montant de 9 781,72\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉRO 2030-2031-2040-2041-2042-2045.

32 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

33 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

34 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2018-02-3868

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 heures 01 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 mars 2018.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.